

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.264

**Modification de la
convention d'apport
des ordures
ménagères à l'usine
d'incinération des
ordures ménagères
de La Couronne**

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Françoise COUTANT, Bernard CONTAMINE à Jean-Pierre GRAND, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Françoise LAMANT à Philippe LAVAUD, Frédéric SARDIN à Maryse DUMEIX, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

MODIFICATION DE LA CONVENTION D'APPORT DES ORDURES MENAGERES A L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES DE LA COURONNE

Par délibération n° 268 du 28 septembre 2006, le conseil communautaire a fixé par convention les modalités techniques et financières, ainsi que les conditions de sécurité d'admission des déchets industriels banals (DIB) sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne.

Il convient aujourd'hui, de modifier cette convention de la façon suivante :

- Ajouter à l'article 4 : Conditions techniques d'admission des déchets

« Les déchets doivent être apportés dans des véhicules clos ou bien bâchés. Les portes des véhicules et des bennes ne doivent être ouvertes que sur le quai de déchargement. »

- Préciser à l'article 7 : Conditions d'accès quai de déchargement

« un badge est remis à chaque apporteur pour la pesée. En cas de perte ou de détérioration, une indemnité de 50 € sera demandée. Un nouveau badge sera alors établi. En cas d'arrêt définitif des apports, le badge devra être restitué. »

- Préciser à l'article 14 : Date d'effet et durée de la convention

« Elle sera impérativement retournée à la communauté d'agglomération avant le 31 janvier 2010.

A défaut, l'autorisation de vidange sera suspendue jusqu'à réception effective de la présente convention. »

Il est rappelé que cette convention d'apport est obligatoire vis-à-vis de l'exploitant et pour la communauté d'agglomération. Elle certifie que chaque usager connaît les conditions de dépôts, de facturation du service et les risques liés à ce site industriel.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 3 novembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les modifications apportées à la convention régissant les modalités techniques et financières d'admission des déchets industriels banals (DIB).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et leurs éventuels avenants à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
15 décembre 2009	15 décembre 2009